



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Mardi 23 avril 2024

Liste des membres présents :

Proviseur : D. Djimadoum / DAFACS : C. Dezetter / Directrice : M. Millasseau / Provisseuse adjointe : C. Appriou / Proviseur adjoint : A. Achiq / ACE : N. Ver-Ndoye / CPE : A. Vincent / Représentants des Personnels : M. Paracuellos – JM Evvard – B. Bernier Barbe – S. Dieme – A. Mbaye - L. Paye – A. Walkiers / Représentants des Parents d'élèves : M. Bassoum – H. Gaudefroy – J. Le Texcier – R. Sabeli – M. Blanc / él-ves : AK Diop
Membres présents non votants : Mme Balkis KAOUK, Mme Nathalie NODE (Consul)

Le quorum étant atteint (19 membres sont présents à l'ouverture), le Président du Conseil d'établissement, Monsieur Daniel Djimadoum, ouvre la séance à 18h08.

Le secrétariat de séance sera assuré par M. Djimadoum, Proviseur.
Madame Dieme, Représentante des personnels assure le co-secrétariat.

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Djimadoum présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil est représenté par 19 membres votants.

Adopté à l'unanimité des 19 voix.

2. Adoption du PV de la séance du 18 janvier 2024

Adopté à 17 pour et 2 abstentions

Lecture de 2 motions

LIPE

SNES SNUIPP SUD

Suspension de séance est demandée par les parents d'élèves pour statuer sur leur association à ces motions.

Les membres de droit du Conseil d'établissement ne prennent pas part au vote.

Arrivée de M. Bassoum désormais 20 votants

10 pour 3 abstentions parmi les élus

3. Compte financier lycée

Le compte financier retrace la totalité des opérations sur l'année civile ; certaines budgétaires, certaines non budgétaires

Les opérations non financières concernent les amortissements

La période concernée est l'année civile de janvier à décembre 2023

Vous avez reçu en amont de ce Conseil d'établissement le compte de résultat et le bilan.

Certaines opérations ne sont pas intégrées dans le budget



La présentation du diaporama permet de visualiser les opérations constatées au budget mais apparaissent aussi des liens avec l'agence

L'année 2022 a été l'année du changement

La Cour des Comptes a préconisé à l'AEFE de modifier la méthode comptabilisant les flux financiers entre les EGD et les services centraux : il s'agit de la suppression des doubles flux.

Par exemple, l'AEFE titrait les bourses versées par l'Etat, comptabilisait une dépense pour le versement à chaque EGD, EGD qui titrait les bourses pour ensuite enregistrer une dépense lors de l'imputation des bourses sur les frais scolaires ou lors du versement des bourses d'entretien.

Pour une même somme il y avait 2 titres et 2 dépenses comptabilisées. Aujourd'hui les opérations budgétaires sont enregistrées par l'AEFE et il ne subsiste entre les EGD et les services centraux que des flux de trésorerie. Ainsi la Participation à la Rémunération des Résidents (PRR), Participation à la Formation Continue (PFC), les Indemnités de Jurys d'Examen (IJE), les Heures Supplémentaires des détachés (HS), ... tous les éléments de paie des personnels résidents, et le remboursement de l'emprunt ne sont plus que des flux de trésorerie, ils ne font plus l'objet de titre ni de DP. Par conséquent, ils n'impactent plus le résultat de l'exercice, ni le Fonds de Roulement en fin d'exercice.

Le résultat ne transcrit plus vraiment la totalité des charges et des produits du fait de la suppression des doubles flux. Le Fonds de Roulement va mécaniquement augmenter. Donc au final le seul indicateur qui se retrouve stable est la trésorerie, ce qui est bien la philosophie de la GBCP.

Si on s'en tient aux documents tels qu'ils sont édités dans le module comptable, donc sans les flux avec l'AEFE, on constate pour la structure :

- Un total des dépenses de 3 716 908 874 XOF réparties en :
 - o Prestations de services : 1 119 279 766 XOF contre 980 899 009 XOF en 2022 (soit 30% en 2023 contre 28% en 2022 des charges totales)
 - o Personnel : 2 320 556 203 XOF contre 2 174 054 374 XOF soit 63% des charges totales
 - o Autres charges 4 123 840 contre 36 981 662: frais bancaires, pertes de change
 - o Amortissements : 272 949 065 XOF contre 264 733 151 en 2022 soit 7 % des dépenses totales ; obsolescence constatée des matériels acquis par l'établissement

Les représentants des Personnels font remarquer qu'ils n'ont pas reçu le diaporama projeté.

DAF ACS : vous avez reçu les documents comptables, ce diaporama sert la présentation générale.

Parents : Comment on explique la diminution des « autres charges » ?

DAF ACS : notamment en raison des admissions en non-valeur

Représentants du personnel : Au Sénégal, on n'est pas impacté par des variations de taux de change

DAF ACS : non mais il y a de légers écarts de conversion

Parents : A quoi correspondent les créances irrécouvrables ?

DAF ACS : pour la majeure partie des parents qui ont disparu, ou quitté le Sénégal et sont injoignables ou encore insolvables

Parents : L'augmentation des charges de personnel correspond à des hausses de salaires ?

DAF ACS : Il s'agit de l'impact du décret présidentiel

Concernant les Produits, on retrouve la même répartition en pourcentage qu'en 2022.

Principal financeur correspond aux familles

La seule subvention correspond au reversement pour la prise en charge partielle des Volontaires de Service Civique.

Les Autres produits de gestion correspondent aux locations, vente de badge, ...

Reprises sur financements d'actifs – quand on achète un bien qui est subventionné mais le financement ne doit pas reposer sur l'établissement

Chaque année on reprend les financements qui datent de la construction. Grosses régularisations l'an passé car omission les années antérieures.

Parents : A quoi correspond la hausse de vente de prestations ? La hausse des frais de scolarité en septembre ?

DAF ACS : Pour partie seulement la hausse des droits de scolarité. Il faut aussi y ajouter une hausse d'effectifs, et un taux de recouvrement important.

Représentants des Personnels : Le résultat de l'exercice est intéressant. Que fait le lycée des 3 milliards de bénéfice ?

DAF ACS : ils n'existent pas quand on regarde la gestion financière, et qu'on n'occulte pas les doubles flux.

Arrivée Mme Nodé 18h47

Présentation des charges avec double flux

Parents : Y-a-t-il une évolution des charges de fonctionnement ?

DAF ACS : Elles n'évoluent pas

Parents : Cette suppression des doubles flux entraîne une difficulté de compréhension du modèle

DAF ACS : il faut bien comprendre que la trésorerie est impactée

Proviseur : l'AEFE contribue notablement au fonctionnement du lycée et il ne faut pas l'oublier

Représentants des Personnels : Y a-t-il des annexes à ce compte de résultat ?

DAF ACS : Ce qui vous est présenté aujourd'hui ne correspond qu'à une ligne du compte financier de l'AEFE

Représentants des Personnels : Ce compte financier est remis à quelle administration ?

DAF ACS : Il n'est pas déposé au Sénégal

Représentants des Personnels : tous les EGD fonctionnent comme ça ?

DAF ACS : oui

Parents : on a vu la part famille devenir plus importante

Parents : A quoi correspondent dans le bilan des actifs circulants les créances sur des entités publiques ?

DAF ACS : il faut que je vérifie mais il doit s'agir de la ligne de gestion des bourses.

Mme Dezetter présente les produits sans doubles flux

- Un total de recettes de 6 720 726 391 XOF correspondant à :
 - o Subventions 1 099 239 XOF soit - 1% des recettes totales. Ces subventions correspondent à l'agence du service civique qui prend en charge une partie de l'indemnité versée aux volontaires ainsi qu'une partie de la prise en charge des cotisations sociales et de la formation.
 - o Des dons : la comptabilisation des opérations de la caisse de solidarité s'effectue désormais dans la catégorie des autres recettes
 - o Les frais de scolarités et des activités périscolaires pour 7 070 170 289 soit près de 100% des recettes totales
 - o Des autres recettes correspondant à la caisse de solidarité, un avoir sur une facture et des gains de change.

On voit l'impact sur premiers financeurs que sont les familles les subventions et la reprise de financements d'actifs

Parents : Le lycée n'a pas de produits financiers ?

DAF ACS : En tant qu'EGD on n'a plus le droit de placer d'argent. On ne place pas de l'argent public

Mme Dezetter présente le graphique des résultats

Le résultat n'est devenu excédentaire que pour 2021 qui correspond à la période COVID. Pendant cette période les dépenses ont fortement diminué. Depuis le changement de méthodologie comptable le résultat augmente très fortement et mécaniquement.

Le résultat tel qu'il se présente dans ce cas de figure est de 3 372 080 047 (3 347 029 XOF en 2022).

Si les opérations avec l'AEFE devaient être réintégrées, il y aurait alors un impact sur le résultat résultant du différentiel entre les recettes (bourses, IEN...) de 740 139 871 et les factures AEFE soit -4 198 618 594 XOF ce qui conduit à un résultat déficitaire de - 87 499 938 XOF.

Finalement le FR augmente fortement du fait du changement de méthodologie comptable, le BFR augmente dans une moindre mesure car il y a eu une bonne gestion.

La trésorerie augmente fortement du fait que sur cette ligne sont comptabilisées les opérations AEFE qui restent dans le bilan mais le solde réel de trésorerie du lycée est de 2 134 444 862 (2 407 321 924 XOF) en 2022. La trésorerie se maintient grâce à un meilleur taux de recouvrement, une augmentation des tarifs en septembre avec la même structure et le paiement du container annuel de renouvellement d'équipement en 2024.

En conclusion le lycée reste déficitaire structurellement financièrement si on tient compte des flux avec l'AEFE.



Parents : l'objectif est d'arriver à l'équilibre ?

DAF ACS : l'équilibre financier - oui

Représentants des Personnels : on entend votre propos sur un déficit structurel, mais ça a l'air de s'améliorer.

DAF ACS : Il va y avoir le dossier prime d'ancienneté ;

Représentants des Personnels : est-ce que le lycée va pouvoir faire face ?

Proviseur : Le lycée va devoir faire face

Représentants des Personnels : Va-t-il y avoir un Budget Rectificatif ?

DAF ACS : On est en cours de dialogue de gestion avec le siège

Avis sur le compte financier du lycée

Adopté par 7 abstentions et 13 pour

4. Partenariat Cervantes

Présentation par Mme Appriou des grandes lignes de la politique des langues au lycée Jean Mermoz.

La finalisation des parcours SIA / BFI a permis de se concentrer sur une valorisation des parcours en espagnol autour de la LCE qui vise une culture espagnole renforcée.

Le travail avec la coordonnatrice et l'Institut Cervantes de Dakar a permis d'aboutir à un protocole de partenariat gagnant-gagnant :

- Favorisation du passage du DELE pour nos élèves
- Accueil des épreuves de candidats scolaires de Dakar au DELE (3 salles 2 vendredis dans l'année) – à noter que c'est l'Institution Ste Jeanne d'Arc qui accueille les candidats adultes chaque année
- Accueil privilégié de nos élèves au centre de ressources de l'institut Cervantes
- Prêts de films / interventions d'auteurs de la programmation de l'institut Cervantes au lycée pour les élèves

N'y aura-t-il pas de perturbation des cours des élèves pendant le DELE ?

Mme Appriou : Normalement non. Nous ne mettons à disposition que les salles. Ils se chargent de la surveillance et de la logistique afférente à l'examen.

Mais n'y aura-t-il pas des professeurs qui seront examinateurs ?

Proviseur : Si tel est le cas, cela ne peut être qu'en dehors de leur temps de travail au lycée.

Les parents d'élèves se réjouissent de ce partenariat.



Mme Appriou : On est aussi en lien avec british council mais on n'est pas encore parvenus à formaliser des intérêts communs

Serait-il envisageable de se lancer vers une langue africaine locale ?

Proviseur : Ce n'est pas un sujet sur lequel on a travaillé pour l'instant. La question n'est pas fermée puisque les lycées français à l'étranger proposent lorsque c'est le cas l'apprentissage de la langue du pays hôte. Ici, la langue de scolarisation et une langue officielle étant le français, les langues africaines n'ont pas été mises en œuvre.

Le principe de la gratuité accordée à l'institut Cervantes pour disposer de 3 salles, 2 vendredis par an pour accueillir les épreuves de DELE des candidats scolaires de Dakar est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

5. Questions diverses

APE TERANGA

« Choc des savoirs Arrêté Ministériel du 15 mars 2024 et BO du 18 mars 2024.

Sans changement cet arrêté et ce BO seront applicables à la rentrée 2024 pour les classes de 6ème et 5ème.

Quelles seront les conséquences sur la structure de ces deux niveaux de classes et l'organisation des enseignements pour la rentrée 2024 ? »

M. Achiq : Demain est programmé un conseil pédagogique sur la structure pédagogique prévisionnelle. L'enjeu est de rendre cette réforme efficace et utile pour nos élèves

On attend encore des instructions complémentaires de la part de nos tutelles ainsi que la mise en œuvre de formations à destination des professeurs de français et de mathématiques.

APE : La difficulté n'est-elle pas de récupérer les compétences des CM2 venant d'ailleurs ?

M. Achiq : Des tests de rentrée en 6^{ème} en français et en mathématiques sont réalisés chaque année et pourront servir d'appui. Par ailleurs des tests du réseau à chaque niveau de l'école élémentaire permettent également de disposer d'indicateurs.

LIPE

Question 1 : sécurité de l'établissement

La LIPE salue l'organisation régulière d'exercices liés à la sécurité et la communication à ce sujet. Dans ce cadre, la LIPE apprécie que la Direction effectue des évaluations très détaillées de la performance de ses exercices, afin de prendre éventuellement les mesures correctives nécessaires. La LIPE déplore que la commission Hygiène et Sécurité de la Communauté Scolaire n'aie pas encore été réunie lors de cette année scolaire, une date est-elle prévue ?

Ayant réuni le CHSCT du lycée pour différents sujets, j'ai omis de me concentrer sur la CHSCS. L'erreur sera réparée dès le retour des vacances de printemps.

Question 2 : remplacement des absences de professeurs



*Lors d'instances précédentes, au sujet du remplacement des professeurs absents, il avait été évoqué une expérimentation d'élèves à réunir en cours, et des activités via le CNED, qu'en est-il ?
Quelles autres options sont envisagées pour permettre de réduire le nombre de cours non dispensés dès la rentrée prochaine ?*

Proviseur : Nous ne sommes pas parvenus à expérimenter le programme « educours » porté par le CNED cette année. Nous ne renonçons pas à l'utiliser l'an prochain.

Question 3 : fournitures scolaires

La diffusion des listes scolaires et la demande rationalisation des fournitures est un sujet que la LIPE a déjà évoqué à plusieurs reprises. Nous souhaitons être rassurés quant au respect de la mise en ligne des listes à la date précédemment annoncée et nous aimerions connaître les axes de rationalisation qui sont appliqués, notamment dans le cadre de la démarche E3D de l'établissement. La réduction des achats de fournitures, la reconduction des manuels déjà utilisés et la réutilisation doivent être encouragées.

Proviseur : Les listes de fournitures seront publiées comme prévu le vendredi 7 juin dans la perspective de la bourse aux livres du samedi 22 juin.

Question 4 : bilan des prestations du psychologue scolaire

Depuis 3 ans, la LIPE défend la mise en place pérenne de permanence d'un psychologue scolaire au sein de l'établissement. Après une année scolaire sans prestation de psychologue scolaire, l'an dernier, une prestation de 8h était effectuée sans erreur de notre part. Quelle est la situation à date ? La prestation d'un psychologue scolaire est-elle effective ? avec quel périmètre ? et sur quel volume horaire ? Quels sont les prévisions pour la rentrée prochaine ?

Proviseur : Actuellement, suite au départ de la précédente prestataire, il n'y a pas de prestation de psychologue au lycée. J'ai reçu une candidature spontanée il y a peu. Il faut que je prenne contact avec elle pour jauger de la compatibilité.

Mme Blanc : Cet état de fait ne satisfait pas la LIPE qui est attachée à l'appui d'un psychologue au lycée et se mobilise de longue date pour que cela redevienne effectif.

SNES HdF

Lors du CE du 8 décembre 2023 vous nous aviez annoncé la production d'un écrit en guise de droit de réponse eu égard à plusieurs accusations fallacieuses de la déclaration liminaire intersyndicale. Lors du CE du 18 janvier 2024 une représentante du personnel avait demandé ce qu'il en était de cette réponse annoncée. Vous aviez indiqué que cette réponse avait été faite dès le lendemain du 8 décembre 2023 et que vous étiez étonné qu'elle ne soit pas parvenue aux membres du conseil d'établissement. Vous aviez alors assuré que celle-ci serait faite rapidement. N'ayant toujours pas eu le droit de réponse écrite nous vous demandons de donner votre droit de réponse dans les questions diverses.

Proviseur : cette réponse est présente avec le PV du CE sur le site internet du lycée. Lecture en est faite à partir du site internet.

Quelle est la carte des emplois (en détachement et en contrat local) pour la rentrée 2024?

Proviseur : La carte des détachés a déjà été considérée en Conseil d'établissement le 08/12/2023 avec la création d'un poste de DAF Adjoint et la conversion d'un poste Lettres Classiques en Lettres Modernes.



Pour les emplois en contrat local, nous avons simplement ajusté à la réalité en remettant en conformité le plafond des emplois. Les personnels de droit local qui couvrent des besoins type « rompus de service » des enseignants formateurs ne doivent pas apparaître dans le plafond des emplois.
Seul poste supprimé ; celui du peintre qui a démissionné en cours d'année et n'a pas été remplacé.

SNES : On peut regretter la tendance à externaliser certaines missions.

DAF ACS : nous maintenons en interne des ressources liées à des compétences spécifiques et nécessaires au quotidien. Il n'y a pas d'intérêt à être employeur sur des missions support qu'une entreprise prestataire peut assurer plus efficacement.

Quelle est la règle pour le bilan social ? Doit-il être présenté annuellement ? Un bilan social a-t-il été présenté durant l'année scolaire 2022-2023 ? La présentation d'un bilan social est-elle prévue en 2023-2024 ?

Proviseur : Le bilan n'a pas été réalisé en 2023, on va essayer de le formaliser en 2024. Il est soumis à l'avis de la CHSCT avant d'être transmis à l'inspection du travail.

Comme proposé par la directrice administrative et financière lors de la réunion en vue de l'accord d'établissement du mercredi 17 avril 2024, pourriez-vous présenter les bilans et compte de résultat ainsi que vos conclusions par rapport à vos prévisions (budget) ?

Proviseur : ce sujet a été traité dans le cadre de la présentation du compte financier 2023

Pourriez-vous nous présenter l'évolution des différents produits et charges au cours des 15 dernières années ?

Proviseur : ce sujet a été traité dans le cadre de la présentation du compte financier 2023

Pourriez-vous présenter le budget de la SIA ?

Pourriez-vous présenter le budget prévisionnel de la section basket ?

DAF ACS : Il n'y a pas de budget spécifique SIA ou basket, car il n'y a pas de recette affectée en EGD ; les éléments sont fondus dans les recettes et dépenses pédagogiques.

Comme le préconisent les principes de l'AEFE, quelle grille de salaire est présentée aux nouveaux collègues en contrat local ?

Proviseur : Cette question ne relève pas du Conseil d'établissement.

Comment mettez-vous en perspective la précarisation de votre personnel en contrat local et la revendication d'excellence de l'établissement ?

Ce propos me paraît indécent. On ne peut accuser le lycée Jean Mermoz de précariser son personnel.

Malgré de nombreux abonnements-papier à des revues, force est de constater que ceux-ci sont sous-utilisés par les élèves et les enseignants. Plusieurs facteurs l'expliquent. Le décalage entre les usages numériques actuels de la presse et les formats papier peut l'expliquer.

Une solution existe. Si elle est certes coûteuse, elle représente un investissement pédagogique de grande qualité. Europresse est une base de données regroupant 8000 titres anglophones, francophones, hispanophones, germanophones essentiellement. Les archives et les numéros récents de ces titres (journaux et revues) sont rendus accessibles sur Europresse. Elle peut être utile à toutes les disciplines.



En cas d'abonnement, tous les élèves du secondaire et les personnels disposeraient d'un accès à cette plateforme. Une simple recherche sur Europresse permet d'avoir accès aux sources.

Il existe différentes formules d'abonnement. Celle qui correspondrait aux effectifs et à la structure de l'établissement coûterait 2317,39 euros par an. C'est la plus chère.

La proposition a été faite aux différentes disciplines d'investir dans cet abonnement. Les collègues documentalistes ont plutôt été d'accord et il semble que l'accès à Europresse pourrait se faire via le site du CDI. Les équipes de documentation, de lettres, d'histoire-géographie-EMC, d'anglais, de SES, de philosophie seraient intéressées et pourraient chacune contribuer à cet abonnement. La liste n'est pas exhaustive. Il faut donc encore étudier les moyens de financer totalement cet abonnement.

Cette question au CE a donc pour but d'informer formellement la direction, tous les représentants du personnel et des parents de ce projet d'investissement et d'explorer les moyens pour financer ce projet.

Proviseur : Le recours à Europresse peut tout à fait être envisagé à condition que l'on reste à moyens constants, donc il faut identifier les ressources auxquelles nous sommes actuellement abonnés dont la suppression de dépense viendrait compenser la nouvelle charge. A étudier entre les crédits disciplinaires et du CDI.

Fin 20h10

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les membres du conseil et lève la séance à 21h30.

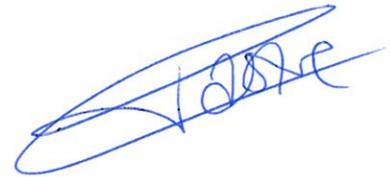
Le Président
D. DJIMADOUM



Le Secrétaire
D. DJIMADOUM



Le Secrétaire Adjoint
S. DIEME



BILAN 2023

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	N			N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4 180 000,00	4 180 000,00	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	3 107 060 992,00	1 066 050 601,00	2 041 010 391,00	2 151 799 657,00
Installations techniques, matériels, et outillage	91 709 471,00	68 391 579,00	23 317 892,00	23 173 889,00
Collections	-	-	-	-
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	942 404 623,00	657 372 098,00	285 032 525,00	339 220 329,00
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
Immobilisations financières	23 483 720,00	-	23 483 720,00	23 483 720,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 168 838 806,00	1 795 994 278,00	2 372 844 528,00	2 537 677 595,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	173 594 020,00		173 594 020,00	- 123 039 213,00
Créances clients et comptes rattachés	966 179 066,00	338 277 114,00	627 901 952,00	637 382 124,00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-		-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	11 888 460,00		11 888 460,00	10 242 544,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			-	
Créances sur les autres débiteurs	31 291 640,00	-	31 291 640,00	21 249 834,00
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	-		-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	1 182 953 186,00	338 277 114,00	844 676 072,00	545 835 289,00
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	11 500 777 442,00		11 500 777 442,00	8 652 862 189,00
Autres	-		-	-
TOTAL TRESORERIE	11 500 777 442,00	-	11 500 777 442,00	8 652 862 189,00
Comptes de régularisation	-		-	-
Ecart de conversion Actif	-		-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	16 852 569 434,00	2 134 271 392,00	14 718 298 042,00	11 736 375 073,00

BILAN 2023

PASSIF

FONDS PROPRES	N	N-1
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat	255 186 398,00	270 721 563,00
Financement de l'actif par des tiers	-	-
Fonds propres des fondations	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	10 536 126 191,00	7 009 096 935,00
Report à nouveau	46 285 528,00	180 000 000,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 372 080 047,00	3 347 029 256,00
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	14 209 678 164,00	10 806 847 754,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	N	N-1
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
DETTES FINANCIERES	N	N-1
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	15 795 839,00	11 395 840,00
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	15 795 839,00	11 395 840,00
DETTES NON FINANCIERES	N	N-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 274 400,00	66 889 647,00
Dettes fiscales et sociales	90 702 926,00	24 844 335,00
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-
Autres dettes non financières	323 846 713,00	826 397 497,00
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	492 824 039,00	918 131 479,00
TRESORERIE	N	N-1
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	14 718 298 042,00	11 736 375 073,00

COMPTE DE RESULTAT 2023

CHARGES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	N	N-1
Achats	-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	1 119 279 766,00	980 899 009,00
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	2 085 867 752,00	1 957 404 925,00
<i>Charges Sociales</i>	81 445 764,00	71 878 285,00
<i>Intéressement et participation</i>	-	-
<i>Autres charges de personnel</i>	153 242 687,00	144 771 164,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	4 123 840,00	36 981 662,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	272 949 065,00	264 733 151,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 716 908 874,00	3 456 668 196,00

CHARGES D'INTERVENTION	N	N-1
Dispositif d'intervention pour compte propre		
<i>Transfert aux ménages</i>	-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>	-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	3 716 908 874,00	3 456 668 196,00

CHARGES FINANCIERES	N	N-1
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-

Impôt sur les sociétés	-	-
-------------------------------	---	---

TOTAL CHARGES	3 716 908 874,00	3 456 668 196,00
----------------------	-------------------------	-------------------------

RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	3 372 080 047,00	3 347 029 256,00
--	-------------------------	-------------------------

TOTAL GENERAL	7 088 988 921,00	6 803 697 452,00
----------------------	-------------------------	-------------------------

COMPTE DE RESULTAT 2023

PRODUITS

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	N	N-1
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	-	-
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 099 239,00	1 415 385,00
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	-	1 258 740,00
Produits de la fiscalité affectée	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	7 070 170 289,00	6 720 726 391,00
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	2 184 228,00	221 376,00
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	-	26 098 371,00
Reprises du financement rattaché à un actif	15 535 165,00	53 977 189,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	7 088 988 921,00	6 803 697 452,00

PRODUITS FINANCIERS	N	N-1
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-

TOTAL PRODUITS	7 088 988 921,00	6 803 697 452,00
<i>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</i>	-	-
TOTAL GENERAL	7 088 988 921,00	6 803 697 452,00

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

COMPTE FINANCIER 2023

RAPPELS REGLEMENTAIRES

- Le lycée La Fontaine est un EGD, ses opérations comptables sont des éléments de la comptabilité de l'AEFE
- Le compte financier retrace l'ensemble des opérations financières ou non pour une année civile

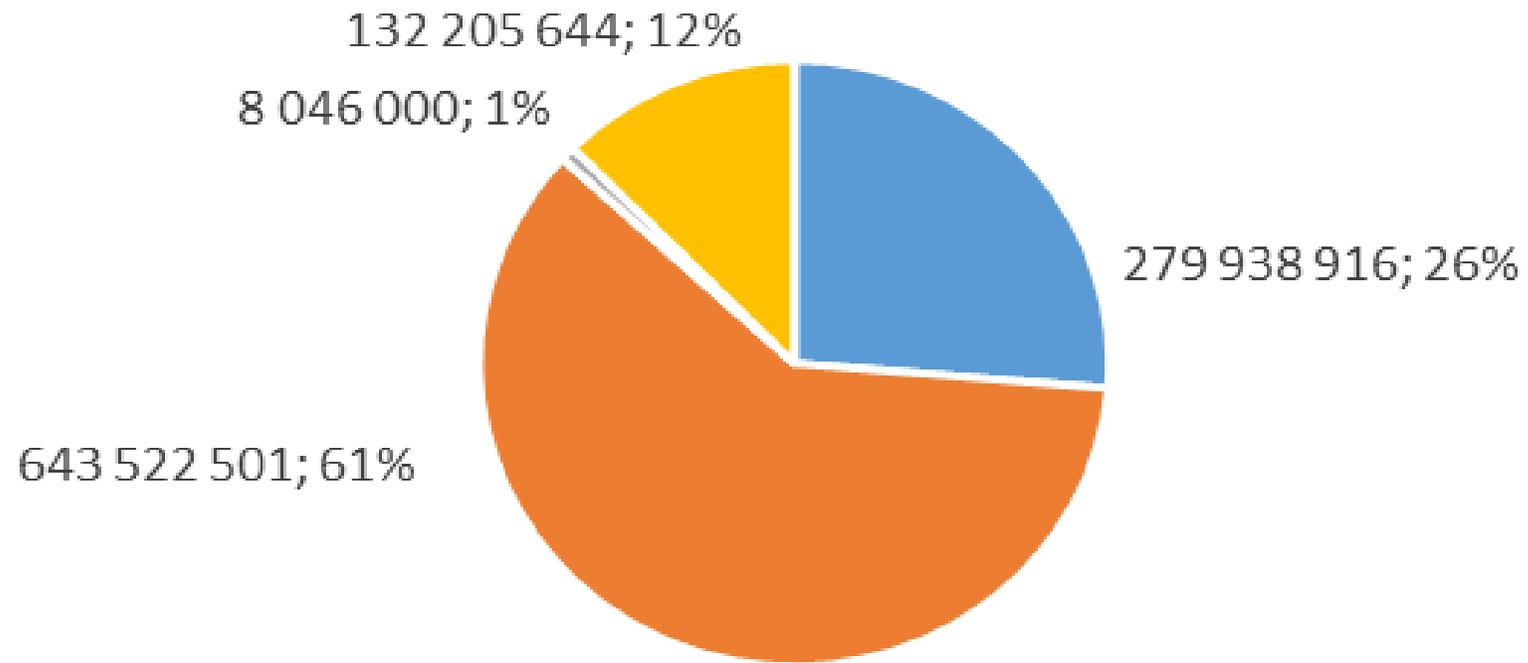
Année 2021: année du changement

- En 2021 changement de méthode comptable

La suppression des doubles flux (flux financiers en recettes et en dépenses entre l'AEFE et le lycée La Fontaine) impacte le résultat comptable et par conséquent le fond de roulement.

SANS INTEGRATION DOUBLE
FLUX

CHARGES 2023



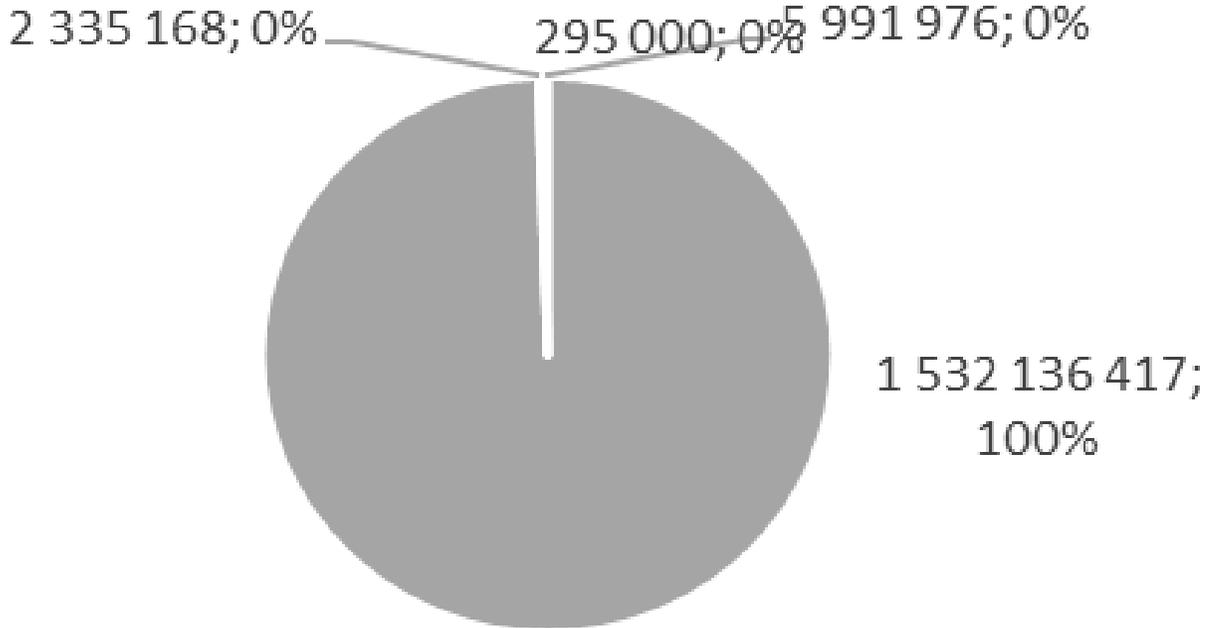
■ MARCHANDISES ET SERVICES

■ CHARGES PERSONNEL

■ AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

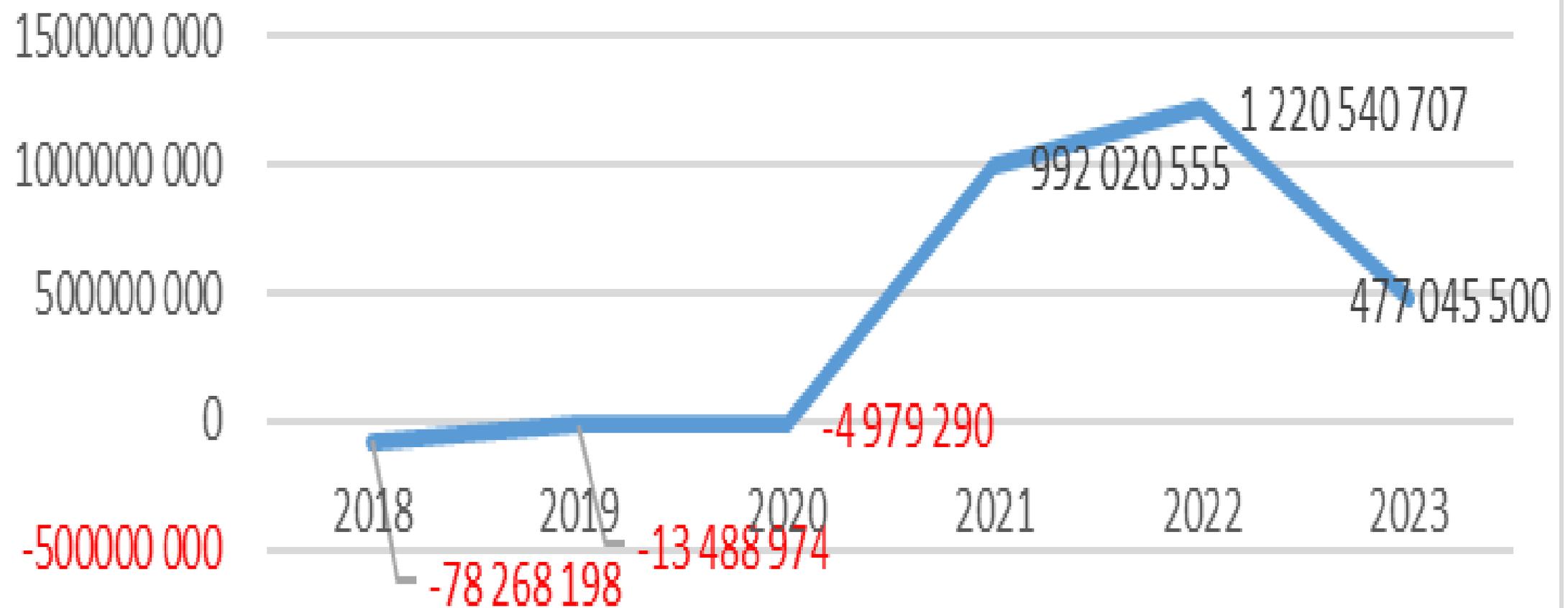
■ DOTATION AMORTISSEMENTS

PRODUITS 2023

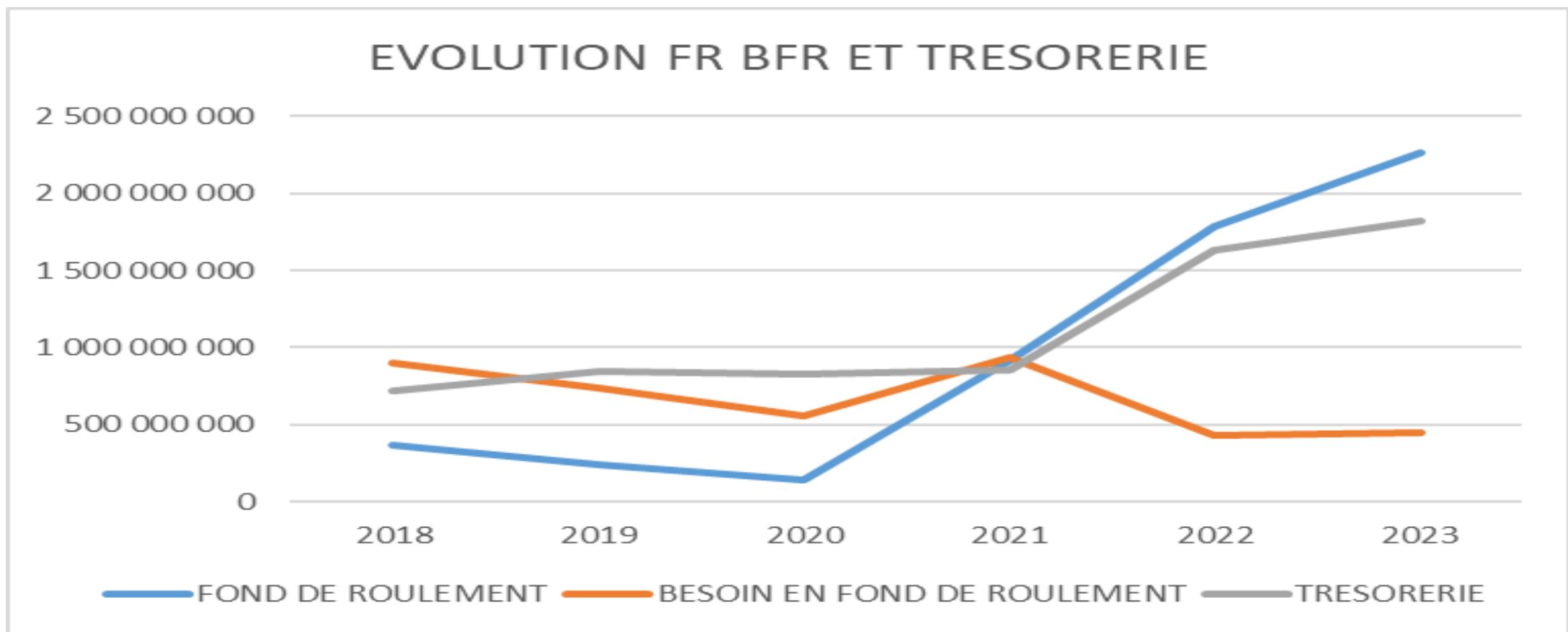


- SUBVENTIONS
- DONS ET LEGS
- DROITS DE SCOLARITE
- AUTRES PRODUITS DE GESTION
- RAP
- AUTRES PRODUITS FINANCIERS

RESULTAT COMPTABLE

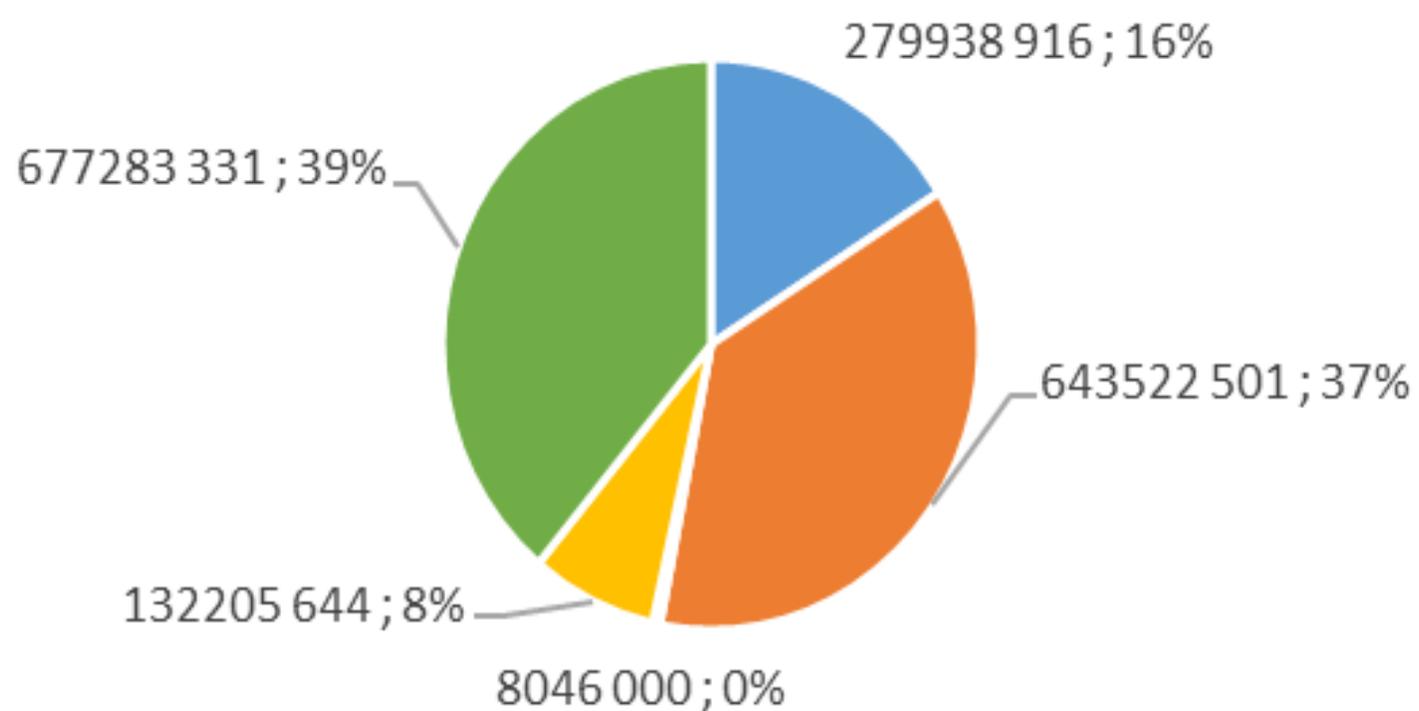


	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FOND DE ROULEMENT	366 292 487	240 744 777	139 200 169	916 655 064	1 789 274 193	2 262 845 137
BESOIN EN FOND DE ROULEMEN	901 056 966	738 846 014	552 962 548	935 512 551	427 392 537	445 083 199
TRESORERIE	719 919 888	849 250 171	827 095 991	854 757 223	1 627 841 720	1 817 761 938



AVEC INTEGRATION
DOUBLES FLUX

CHARGES AVEC DOUBLE FLUX 2023



■ MARCHANDISES ET SERVICES

■ CHARGES PERSONNEL

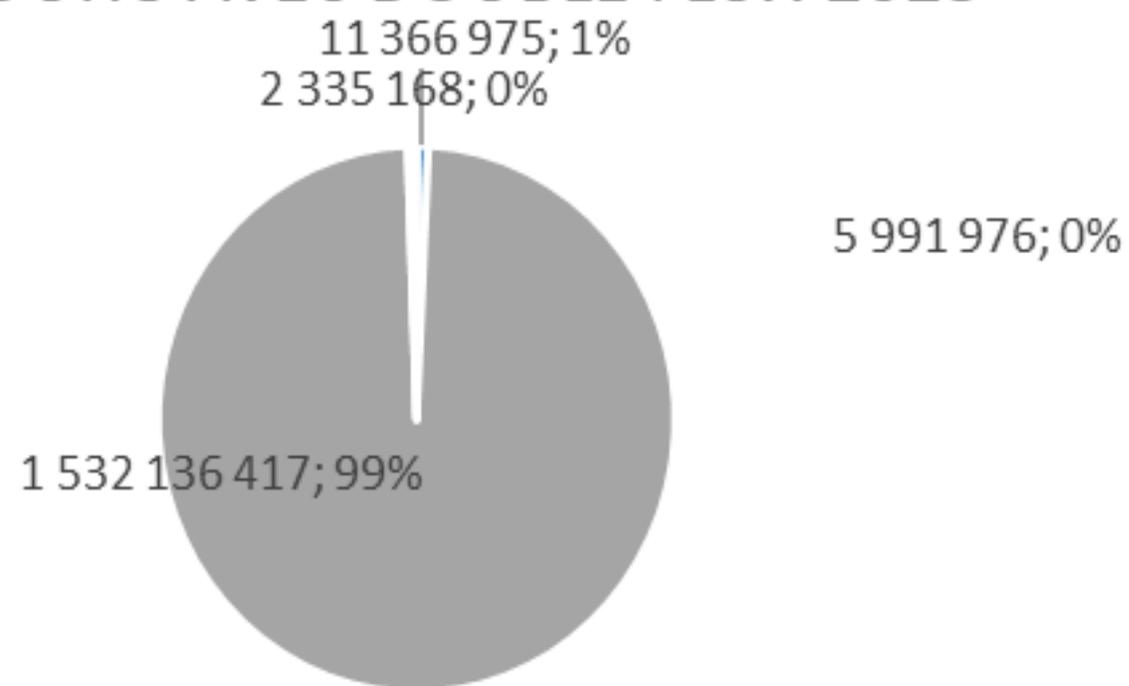
■ AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

■ DAP

■ PERTE CHANGE

■ AEFE

PRODUITS AVEC DOUBLE FLUX 2023



■ SUBVENTIONS

■ DONS ET LEGS

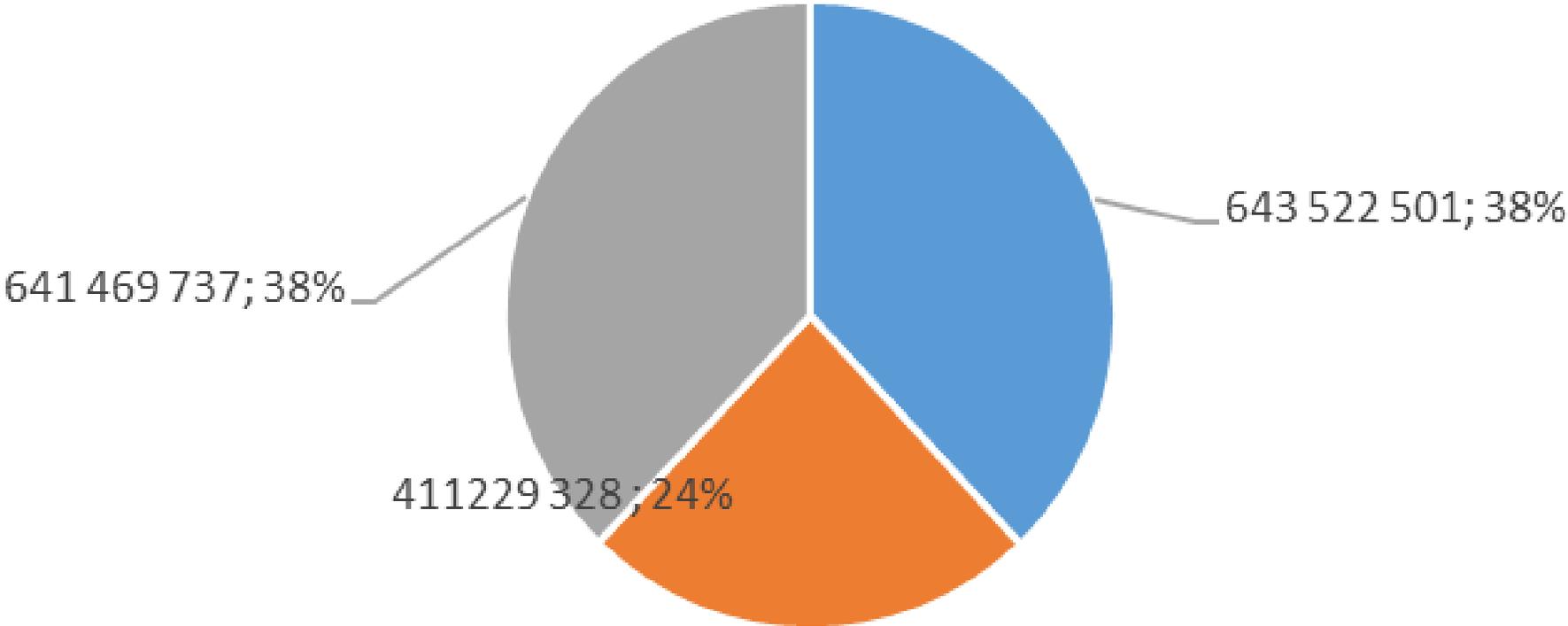
■ PRESTATION DE SERVICES

■ AUTRES PRODUITS DE GESTION

■ RAP

■ AUTRES PRODUITS FINANCIERS

REMUNERATIONS GLOBALES



■ LYCEE ■ PRR AEFE IJE ■ AEFE